

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT
REGLEMENTANT LA CIRCULATION

REGLEMENTANT LA CIRCULATION DANS LES CARREFOURS GIRATOIRES

VILLE de CHELLES

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 Février 1984,

Vu la circulaire 83 829 SR / S2 du Ministère des Transports,

Vu le Décret N° 83 197 du 6 Septembre 1983, modifiant l'article R1 du Code de la Route,

Vu l'arrêté du 9 novembre 1970 modifié, réglementant la circulation et le stationnement sur la Ville de Chelles,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale, chargée de la Sécurité et de la Circulation,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité pour l'ensemble des usagers, il est nécessaire de mettre en place le nouveau régime de priorité pour certains carrefours à sens giratoires de la Ville de Chelles.

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les arrêtés antérieurs, portant sur les carrefours à sens giratoire, sont abrogés et remplacés par les dispositions ci-dessous mentionnées.

ARTICLE 2 : En application du Décret et Arrêtés ci-dessus mentionnés, les véhicules circulant sur les voies affluentes aux carrefours à sens giratoire, sont tenus de céder le

Mairie de Chelles

| Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex |

| Tél. : 01 64 72 84 84 | www.chelles.fr |

passage aux véhicules engagés sur le carrefour (priorité à gauche), à l'intersection des voies ci-dessous mentionnées :

- **Carrefour Giratoire :** Avenue du Général de Gaulle
Rue Auguste Meunier, dans les deux sens
Avenue de Sylvie

- **Carrefour Giratoire :** Chemin du Corps de Garde, dans les deux sens
Avenue François Trinquand
Rue Louis Fusinger

- **Carrefour Giratoire :** Avenue François Mitterrand
Rue Raymond Delassalle
Boulevard Pierre Mendes France
Rue du Docteur Douarre

- **Carrefour Giratoire :** Avenue des Frères Verdeaux, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire :** Rue du Pont Saint Martin
Avenue François Mitterrand
Avenue François Trinquand, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire de la Place François Mitterrand :**

Boulevard Pierre Mendes France
RD 934
Avenue François Mitterrand, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire de Chelles 2 :**

RD 934 , dans les deux sens
Sortie de Chelles 2

- **Carrefour Giratoire de Chelles 2 :**

Avenue du Gendarme Castermant , dans les deux sens
Sortie de Chelles 2
Avenue Guy Rabourdin

- **Carrefour Giratoire :** Avenue Guy Rabourdin, dans les deux sens
Rue Louis Lumière

- **Carrefour Giratoire :** Rue de l'Europe
Rue des Coudreaux
Rue de Thorigny
Rue des Sports

- **Carrefour Giratoire :** Rue des Coudreaux , dans les deux sens
Rue des Arcades Fleuries

- **Carrefour Giratoire dit Rond Point Ouest :** Rue de Thorigny
Rue de Torcy
Rue de Villeneuve
Rue de Vaires
Rue de Coubron

- **Carrefour Giratoire dit Rond Point Nord :** Rue de Villevaudé, dans les deux sens
Rue de Fresnes, dans les deux sens
Rue du pin, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire du Balto :** Rue de Villevaudé
Rue de Brou
Rue des Cités
Rue Pierre Mendès France
Rue Carnot, en venant de Brou sur Chantereine

- **Carrefour Giratoire de la Place Molière :** Avenue Emile Guerry
Rue Racine
Rue Nobel
Avenue Firmin Bidard
Rue André Duperrin

- **Carrefour Giratoire de la Place Michelet :** Avenue Firmin Bidard
Avenue Pierre Curie, dans les deux sens
Rue Jacquart
Rue Estienne

- **Carrefour Giratoire :** Rue des Cités dans les deux sens
Rue de la Haute Borne

- **Carrefour Giratoire :** Rue des Cités
Rue du Tir
Avenue de Claye, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire :** Route de Claye, dans les deux sens
Avenue de la Tuilerie

- **Carrefour Giratoire :** Avenue de la Tuilerie
Chemin de la Guette, dans les deux sens
Rue Henri Becquerel

- **Carrefour Giratoire :** Rue du Valengelier, dans les deux sens
Rue de Derrière la Montagne, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire :** Chemin de Chantereine, dans les deux sens
Chemin de Courtry, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire :** Avenue Pasteur, en venant de Chelles
Rue René Levasseur, en venant de Chelles
Rue Désiré Lefèvre, en venant de Courtry
Avenue de Chantereine, en venant de Courtry

- **Carrefour Giratoire :** Avenue Humbolt, dans les deux sens
Avenue Salomon de Caus
Avenue Denis Papin

- **Rond Point des Sciences :** Avenue Daguerre, dans les deux sens
Avenue des Sciences, dans les deux sens
Avenue Monge, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire :** Avenue Daguerre
Avenue Vaucanson
Avenue de Réaumur
Chemin du Sempin

- **Carrefour Giratoire :** Rue Alexandre Bickart (RD 224)
Route de Montfermeil (RD 224)
Rue Gustave Nast

- **Carrefour Giratoire :** Avenue des Sources
Chemin du Beauzet
Avenue d'Iéna

- **Carrefour Giratoire :** Avenue d'Iéna, dans les deux sens
Avenue de Friedland

- **Carrefour Giratoire :** Avenue d'Iéna, dans les deux sens
Avenue Albert Cailloux, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire :** Avenue d'Iéna, dans les deux sens
Avenue d'Austerlitz, dans les deux sens

- **Carrefour Giratoire :** Avenue d'Iéna, dans les deux sens
Avenue du Général Leclerc

- **Carrefour Giratoire :** Avenue des Abbesses
Avenue Robert Magisson

- **Carrefour Giratoire :** Avenue du Général Leclerc
Avenue Paul Doumer

- **Carrefour Giratoire de la Place Differdange :**

Avenue Paul Doumer
Avenue Jehan de Chelles

- **Carrefour Giratoire :** Avenue Paul Doumer
Avenue Albert Caillou

- **Carrefour Giratoire de la Place des fusillés :**

Avenue des Buttes Chaumont
Rue Auguste Laurent
Avenue des Martyrs

- **Carrefour Giratoire :** Avenue du Maréchal Foch
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

ARTICLE 3 : Sur les voies affluentes, et selon les lieux tels que mentionnés à l'article 2, des balises de priorité AB 3a et AB 3b (situées à 50 m) seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté seront applicables à partir de la date de la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de CHELLES,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- SIETREM – 3 rue du Grand Pommeraye – 77400 SAINT THIBAUT des VIGNES
- APOLLO 7/ STBC, 75 rue Gustave Nast, 77500 CHELLES
- RATP 113, 312, 213, Centre des Bords de Marne, 32 boulevard Gallieni, 93360 NEUILLY PLAISANCE

- TRA, 613, Centre de Villepinte, à l'attention de Mme COCHAT Camille, 241 chemin du Loup
93420 VILLEPINTE
- AMV, à l'attention de Mr CHOGON Patrice, 21 / 23 rue Jacquard, 77400 LAGNY
- CIF, à l'attention de Mr GELIN François Xavier, 34 rue de Guivry,
77 990 LE MESNIL AMELOT
- TVF, à l'attention de Mr TANCRAÏ Pierrick, 3 rue de Messy, 77410 CHARNY
- VEOLIA VILLEPINTE,
- Agence Routière Territoriale de Villenoy, à l'attention de Mr SAUSSIÈRE, 1 rue des Raguins
77128 VILLENROY,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint du Cadre de Vie de Chelles,
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles, le 18 septembre 2018

Christian Quantin
Pour le Maire,
L'Adjoint



Affiché le 21 09 18

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois